



URGENCE MÉDICALE

Si vous êtes victime (ou témoin) d'une blessure, d'un malaise ou de toute autre urgence médicale : Cessez toute activité en cours, de façon sécuritaire. Demeurez calme et prudent.

- **Assurez votre propre sécurité.**



- Composez le 911;
- **Si vous n'avez pas accès à un téléphone, demandez l'assistance d'une autre personne pour appeler au secours;**



- **Composez le 514-953-9788 (5555 d'un téléphone interne)** pour rejoindre le service de sécurité du Collège André-Grasset et/ou, d'un téléphone interne, composez le « 0 » pour rejoindre la **réception du collège**;
- **Administrez les premiers soins** uniquement s'il est possible de le faire;
- **Demandez de l'assistance** aux personnes de votre entourage qui possèdent la formation appropriée;
- **Réconfortez la personne** en la gardant à la chaleur et éveillée;
- **Suivez les consignes du personnel** du **Service de la Sécurité/Services d'Urgences** dès leur arrivée sur les lieux.

LIGNES DIRECTRICES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous avez reçu une formation de **secouriste en milieu de travail** ou toute autre formation appropriée, commencez les manœuvres **dans les meilleurs délais** selon les lignes directrices enseignées.

Les membres du Service de la Sécurité du Collège André-Grasset ont tous reçu la formation de secouriste en milieu de travail. Ils possèdent les compétences requises afin de vous prodiguer les premiers soins en cas de blessures ou de malaise. Également, le Service de Sécurité du Collège a en sa possession deux (2) défibrillateurs cardiaques qui permettent aux membres du personnel d'intervenir rapidement lors d'une situation nécessitant l'utilisation d'un tel appareil. Lors d'une urgence médicale, **les premières minutes sont critiques**; le personnel du Service de la Sécurité du Collège peut alors intervenir en attendant l'arrivée des intervenants d'urgence de la Ville de Montréal.